

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 7
Nbre de représenté(s) : 3
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 02/11/2017
Date d'affichage : 15/11/2017*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 7 novembre 2017

Le sept novembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
Mme CHAVERON Colette - M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME
Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - Mme DELAVENNE
Fabienne (Pouvoir à M. GAUDRILLER Patrick) - M. PERRIN Sébastien
(Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

M. WALLET Jacky est nommé secrétaire de séance.

Objet : Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE) a établi un schéma départemental de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques qui a été retenu, par le commissariat d'investissement, au titre de l'appel à projet national « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides », sous l'appellation « IRVE 80 ».

La commune doit mettre à disposition pour chaque borne 2 emplacements de stationnement d'une largeur minimale de 3,30m, avec un revêtement permettant un marquage au sol. Les travaux prévus sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune et porteuse du projet IRVE 80.

La Fédération s'engage à assurer la maintenance et l'exploitation de la borne et la Communauté de Communes participera au financement de l'opération en versant à la Fédération une contribution forfaitaire.

L'assemblée délibérante a échangé sur ce projet, toutefois, des questions restent en suspens, notamment le choix de l'emplacement de stationnement et le coût de l'électricité revenant à la commune.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité refuse le projet d'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques pour les raisons évoquées ci-dessus.

Voix Pour : 3 ; Voix Contre : 7

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET